

Tribunal canadien des droits de la personne

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent et incombe à la direction du Tribunal canadien des droits de la personne. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des copies qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Tribunal canadien des droits de la personne. Les renseignements financiers présentés au fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et qui figurent dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Tribunal canadien de la personne concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Tribunal canadien des droits de la personne sont faits règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque et l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Tribunal canadien des droits de la personne fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport de vérification et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Tribunal [ici](#).

Les états financiers du Tribunal canadien de la personne n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Susheel Gupta
Président intérimaire et premier dirigeant
Ottawa, Canada
26 août, 2013

Amal Picard,
Directeur exécutif et greffier intérimaire
Ottawa, Canada
26 août, 2013

**Tribunal canadien des droits de la personne
État de la situation financière (non-audité)
au 31 mars**

(en dollars)		
	2013	2012
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	413,697	369,533
Indemnités de vacances et congés compensatoires	89,103	127,719
Avantages sociaux futurs (note 5b)	196,302	182,027
Total des passifs bruts	699,102	679,279
Total des passifs nets	699,102	679,279
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	368,728	289,929
Débiteurs et avances (note 6)	54,778	88,521
Total des actifs financiers bruts	423,506	378,450
Total des actifs financiers nets	423,506	378,450
Dettes nettes ministérielles	275,596	300,829
Actifs non financiers	595,292	525,265
Charges payées d'avance	15,010	15,010
Immobilisations corporelles (note 7)	8,649	33,538
Total des actifs non financiers	23,659	48,548
Situation financière nette ministérielle	251,937	252,281

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par :

Susheel Gupta
Président intérimaire et
Premier dirigeant

Amal Picard
Directeur exécutif et greffier intérimaire

Ottawa, Canada Date 26 août, 2013

Tribunal canadien des droits de la personne
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non-auditée)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)			
	Résultats prévus 2013	2013	2012
Charges			
Auditions de plaintes devant le Tribunal	2,218,426	2,064,478	1,868,778
Services internes	3,625,713	3,309,561	4,296,299
Total des charges	5,844,139	5,374,039	6,165,077
Revenus			
Revenus divers	100	100	70
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(100)	(100)	(70)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts	5,844,139	5,374,039	6,165,077
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		4,141,129	5,307,845
Variations des montants à recevoir du Trésor		78,799	(138,873)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 9)		1,154,454	1,141,168
Coût net de fonctionnement après le financement du gouvernement et les transferts		(343)	(145,063)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		252,281	397,344
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		251,938	252,281

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tribunal canadien des droits de la personne
État de la variation de la dette nette ministérielle (non-auditée)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)		
	2013	2012
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(343)	(145,063)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	6,555	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	(31,446)	(32,716)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(8,339)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(24,891)	(41,055)
Variation due aux charges payés d'avance	-	(296)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(25,234)	(186,414)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	300,829	487,243
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	275,595	300,829

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tribunal canadien des droits de la personne
État de flux de la trésorerie (non-audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)		
	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement	5,374,039	6,165,077
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(31,446)	(32,716)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(8,339)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(1,154,454)	(1,141,168)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(33,742)	(12,830)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	-	(296)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(44,164)	155,820
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	38,616	(21,627)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(14,275)	203,924
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	4,134,574	5,307,845
Activités d'investissement en immobilisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	6,555	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	6,555	-
Encaisse net fournie par le gouvernement du Canada	4,141,129	5,307,845

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (Non-auditées)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Tribunal canadien des droits de la personne est un organisme quasi judiciaire créé par le Parlement sous la *Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP)* pour entendre les plaintes de discrimination et décider si certaines pratiques contreviennent à la loi. Le Tribunal n'entend que les plaintes qui lui sont renvoyées par la Commission canadienne des droits de la personne. Les affaires qui sont renvoyées au Tribunal comprennent généralement des questions juridiques complexes, des enjeux relatifs aux droits de la personne, de domaines divers de la discrimination ou encore de plaintes probantes à multiples aspects devant être entendues sous serment. Le Tribunal instruit également des affaires en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)*.

Le Tribunal n'a qu'un résultat stratégique, que les individus ont accès, en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, au règlement juste et équitable des affaires portant sur les droits de la personne et sur l'équité en matière d'emploi qui sont entendues par le Tribunal canadien des droits de la personne, réalisé par l'entremise de deux activités de programme.

Auditions de plaintes devant le Tribunal: Cette activité assure le fonctionnement d'un Tribunal indépendant comme indiqué ci-dessus. Le greffe du Tribunal offre aux membres le support complet administratif dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches et est responsable de la planification et l'organisation du processus d'audience.

Services internes: Un groupe d'activités et ressources connexes qui appuient les besoins du programme et les autres obligations organisationnelles du Tribunal. Il s'agit notamment des services juridiques, des services financiers et des services administratifs. Les Services internes ne comportent que les activités et les ressources qui concernent l'ensemble de l'organisation et non celles destinées expressément au programme.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

- a) **Autorisations parlementaires** – Le Tribunal canadien des droits de la personne est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation de ces autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans

les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Tribunal canadien des droits de la personne fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Tribunal canadien des droits de la personne est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Tribunal canadien des droits de la personne sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral

c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Tribunal canadien des droits de la personne a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Tribunal canadien des droits de la personne. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintient le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser de nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du tribunal.

e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite: les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Tribunal canadien des droits de la personne au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Tribunal découlant du régime. La responsabilité du Tribunal relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

- ii. **Indemnités de départ:** Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- g) **Les débiteurs et les prêts** sont présentées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.
- h) **Immobilisations corporelles** – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisés à leur coût d'achat. Le Tribunal canadien des droits de la personne n'inscrit pas à leur actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Matériel et outillage	10 ans
Mobilier et fournitures	10 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans

- i) **Incertitude relative à la mesure** --La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le Tribunal canadien des droits de la personne reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Tribunal pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées :

(en dollars)		
	2013	2012
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5,374,039	6,165,077
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1,154,454)	(1141,168)
Amortissement des immobilisations corporelles	(31,446)	(32,716)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	0	(8,339)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	38,616	(21,627)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(14,275)	203,924
Remboursement de charges des exercices antérieurs	574	74,939
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	(1,160,985)	(924,987)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	6555	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	0	(296)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	6555	(296)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	4,219,609	5,239,794

b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)		
	2013	2012
Autorisations fournies		
Crédit 15- Dépenses de fonctionnement	4,509,068	5,237,948
Montants législatifs	361,501	337,885
Moins:		
Périmés: Fonctionnement	(650,960)	(336,039)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	4,219,609	5,239,794

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Tribunal canadien des droits de la personne:

(en dollars)		
	2013	2012
Créditeurs – autres ministères et organismes	150,650	51,560
Créditeurs – parties externes	178,820	253,730
Total des crédoiteurs	329,470	305,380
Charges à payer	84,227	64,153
Total des crédoiteurs et des charges à payer	413,697	369,533

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du tribunal canadien des droits de la personne participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime des pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2012-2013, les charges s'élèvent à 258 112 \$ (242 939 \$ en 2011-2012), soit environ 1.7 fois (1.8 in 2011-2012) les cotisations des employés.

La responsabilité du Tribunal canadien des droits de la personne relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Le Tribunal canadien des droits de la personne verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité. Des années de service et du salaire à la cessation de l'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations sont prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres a de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en dollars)		
	2013	2012
Obligation au titre des prestation constituées, début de l'exercice	182,027	385,951
Charge pour l'exercice	151,623	(49,435)
Prestations versées pendant l'exercice	(137,348)	(154,489)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	196,302	182,027

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Tribunal canadien des droit des la personne:

(en dollars)		
	2013	2012
Débiteurs – autres ministères et organismes	54,278	88,021
Débiteurs – parties externes	0	0
Avances aux employés	500	500
Total des débiteurs et avances	54,778	88,521

7. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût			
	Solde d'ouverture 1^{er} avril, 2012	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture 31 mars, 2013
Matériel et outillage	12,796	0	0	12,796
Mobilier et fournitures	21,863	0	0	21,863
Matériel et logiciels informatiques	590,544	6,555	0	597,099
Total	625,203	6,555	0	631,758

(en dollars)						
	Amortissement cumulé			Valeur comptable net		
	Solde d'ouverture 1^{er} avril, 2012	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde du clôture 31 mars, 2013	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Matériel et outillage	(10,846)	(632)	0	(11,478)	1,318	1,950
Mobilier et fournitures	(20,313)	(774)	0	(21,087)	775	1,551
Matériel et logiciels informatiques	(560,504)	(30,040)	0	(590,544)	6,555	30,037
Total	(591,663)	(31,446)	0	(623,109)	8,648	33,538

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Tribunal canadien des droits de la personne peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Tribunal sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition des biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour les deux prochaines années pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)			
	2014	2015	Total
Biens et services	612,785	195,782	808,567
Total	612,785	195,872	808,567

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Tribunal canadien des droits de la personne est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Tribunal canadien des droits de la personne conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Tribunal canadien des droits de la personne a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères:

Au cours de l'exercice, le Tribunal canadien des droits de la personne a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle:

(en dollars)		
	2013	2012
Installations	963,421	958,779
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	191,033	182,389
Total	1,154,454	1,141,168

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ainsi que les services d'audit offert par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)		
	2013	2012
Créditeurs – autres ministères et organismes	1,078,361	1,200,710

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Tribunal canadien des droits de la personne. La présentation est fondée sur les mêmes conventions comptables décrite à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en dollars)				
	Auditions de plaintes devant le Tribunal	Services internes	2013 Total	2012 Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	1,353,532	1,422,113	2,775,645	2,483,732
Services professionnels et spécialisés	536,267	666,394	1,202,661	1,965,155
Installations	35,268	970,408	1,005,676	1,002,621
Voyages et télécommunications	139,411	78,038	217,449	295,064
Information	0	61,352	61,352	31,815
Fournitures et approvisionnements	0	34,422	34,422	98,161
Services de réparation et d'entretien	0	30,952	30,952	31,922
Amortissement	0	31,446	31,446	32,716
Autres	0	14,436	14,436	223,890
Total - Charges de fonctionnement	2,064,478	3,309,561	5,374,039	6,165,076
Total - Charges	2,064,478	3,309,561	5,374,039	6,165,076
Revenus				
Revenus divers	0	100	100	70
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(100)	(100)	(70)
Total - Revenus	0	0	0	0
Coût net des activités poursuivies	2,064,478	3,309,561	5,374,039	6,165,076